

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

**DELIBERATION n°2012/18**

L'An deux mille douze et le jeudi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

REÇU

**Présent(s) suppléant(s) :**

le 22 FEV. 2012

**Secrétaire de séance :** Mme GANTCH

SOUS-PRÉFECTURE  
OLOHON 5<sup>ème</sup> MARIÉ

**OBJET : TOURISME – Demande de subvention pour la phase travaux du PLR**

Monsieur le Président rappelle que l'étude préalable à la mise en place du Plan Local de Randonnées a bénéficié du concours du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (25 %) et du Conseil régional d'Aquitaine (25 %). Ce programme peut être soutenu de manière identique sur le volet travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en voir délibéré, le Conseil Communautaire, l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour la phase travaux du Plan Local de Randonnées (intégrant les aménagements d'itinéraires, la fourniture et pose de la signalétique ainsi que la maîtrise d'œuvre) auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (25 %) et du Conseil régional d'Aquitaine (25 %).



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Francis COUROUAU